

ET

DÉTERMINATIONS DE LA COMMISSION DE GESTION 2023
SUR LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX VŒUX
ÉMIS

N° 5/6.24

Administration, mobilité et ressources humaines

Vœu N° 1 – 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité d'améliorer la répartition des tâches entre les collaborateurs·rices au sein du Greffe en prenant en compte les problématiques actuelles.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

L'arrivée du coordinateur·trice de manifestations va sans doute permettre cette amélioration dans la coordination.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'en réjouit.

Vœu N° 2 – 2023 : Que la Municipalité analyse la possibilité de rendre les conventions des manifestations accessibles à la Commission de Gestion.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'en réjouit.

Vœu N° 3 – 2023 : Que la Municipalité étudie les pistes d'amélioration sur la communication des travaux d'envergure et leur déroulement auprès de toutes les parties prenantes.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Les travaux d'envergure sont des sujets sensibles et il faut éviter le morcellement de la communication lors de l'annonce de travaux. Dans le cas particulier soulevé par la sous-commission (travaux rue Louis-de-Savoie), une information a manqué à la veille des Fêtes de Noël.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'en réjouit.

Enfance, culture et durabilité

Vœu N° 4 – 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité de mieux organiser la file d'attente au restaurant de Beausobre pour un service plus rapide et prioritaire pour les personnes avec des appuis, cours facultatifs.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu.

En effet, à l'ouverture du restaurant scolaire de Beausobre, les enfants qui avaient une activité pendant leur pause de midi disposaient d'un accès prioritaire. Il en a résulté une gestion complexe et chronophage pour

différencier les élèves ayant réellement une activité et celles et ceux qui prenaient cette « *file rapide* » pour éviter d'attendre leur tour. Chaque élève tentait de négocier et justifier sa présence auprès de la monitrice présente. C'est la raison pour laquelle nous avons mis fin à cette pratique depuis plus d'une année. De plus, la mise en place de l'horaire continu dans l'Établissement secondaire de Beausobre va entraîner une diminution du temps de pause à midi et de fait une réorganisation de celle-ci.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion ne s'oppose pas au refus de la Municipalité.

Vœu N° 5 – 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité de mieux informer le jeune public sur les prix à tarifs réduits pour le théâtre de Beausobre.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

A l'occasion de la saison théâtrale 2024-2025, le Théâtre de Beausobre a prévu cet automne, un large plan de communication via des capsules vidéos, des panneaux d'affichage sur la voie publique, les écrans situés dans l'enceinte du théâtre et des publications sur les réseaux sociaux. Le Théâtre sera également présent au marché, le samedi 7 septembre 2024, sur le stand de la Ville.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'en réjouit.

Vœu N° 6 – 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité de traiter des demandes des particuliers/propriétaires pour obtenir des subventions pour les chauffages renouvelables ou d'un assainissement d'un immeuble plus rapidement

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

L'augmentation des demandes de subvention en lien avec la durabilité implique en effet une augmentation de la charge administrative liée à la gestion du fonds d'encouragement. La Municipalité étudie différentes options pour réduire le temps de traitement des demandes de subvention.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'en réjouit.

Vœu N° 7 – 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité d'améliorer et formaliser la collaboration entre les dicastères sur la thématique de la durabilité.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Ce dernier coïncide avec les missions de l'Office de la durabilité. Les projets en cours tels que l'élaboration du Plan climat, ou la création d'un système d'indicateurs de la durabilité, contribueront au développement de la transversalité en matière de durabilité au sein de l'Administration. La Municipalité rappelle que ses services sont déjà largement engagés sur les thématiques de la durabilité, et que le portage de cette politique est réalisé par tous les services en parallèle.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'en réjouit.

Finances, économie, informatique et population

Vœu N° 8 – 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité d'élaborer une stratégie pour la gestion, le contrôle et le suivi des droits de superficie.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'en réjouit.

Cohésion sociale, logement et sécurité

Vœu N° 9 – 2023 : Que la Municipalité mette toute en œuvre pour pallier la surcharge de travail chronique et dommageable de l'Office de la cohésion sociale et du logement.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Une analyse du fonctionnement de la direction sera effectuée afin d'établir un point de situation. Les demandes de nouveaux postes seront évaluées dans le cadre du processus budgétaire, il s'agit en effet d'adapter les ressources aux tâches confiées à la direction et peut-être également d'effectuer une priorisation au sein de l'office.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'en réjouit.

Vœu N° 10 – 2023 : Que la Municipalité présente, à la commission de gestion, les actions prises pour l'amélioration de la distribution des bons pour sacs-poubelle.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Des mesures ont déjà été prises pour améliorer la distribution des sacs poubelles. Par ailleurs, des réflexions sont en cours pour optimiser encore davantage cette prestation.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'en réjouit.

Vœu N° 11 – 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité que les différentes associations partenaires puissent présenter leurs activités également dans le cadre de la sortie des aînés « croisière ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu.

La présence des partenaires associatifs lors de la sortie des aîné·es version « croisière », à savoir une année sur deux, a été envisagée. Cependant, l'option a été écartée car la configuration des lieux ne permet pas de le faire de manière optimale. En effet, lors de la croisière une bonne partie des aîné·es sont assis à table à socialiser et l'exiguïté des lieux ne permettrait pas d'avoir des stands ou des présentations, ni des échanges de manière confortable avec les partenaires. De plus, le bateau ayant une capacité d'accueil limitée, nous devons déjà refuser des inscriptions car la limite est atteinte. Cette croisière est très appréciée par les aîné·es et il est important pour la Municipalité de répondre favorablement au plus grand nombre d'inscrit·es sans devoir réduire le nombre d'invité·es au profit de la présence des partenaires.

La Municipalité souhaite néanmoins souligner que les associations seront dorénavant présentes lors des éditions au théâtre et qu'elles seront systématiquement appelées à se présenter lors des autres événements organisés en faveur des aîné·es si cela est possible.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion refuse la détermination de la Municipalité et souhaiterait qu'une solution alternative hors du bateau (par exemple au Grenier Bernois ou autre salle à proximité en amont de la manifestation) soit envisagée afin que les associations puissent présenter leurs activités et aller à la rencontre des aînés à l'occasion de la sortie « croisière » très appréciée.

Vœu N° 12 – 2023 : Que la Municipalité indique l'effectif de la PRM au début de la présentation des réalisations de cette dernière.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu.

La Municipalité a un contrat de droit administratif avec PRM qui s'organise comme elle l'entend. Cette information figure dans le rapport de gestion de PRM.

Détermination de la Commission de gestion

La commission de gestion refuse la détermination de la Municipalité car comme la PRM dispose des effectifs, ceux-ci pourraient figurer au rapport de gestion municipal de la commune de Morges comme c'est le cas pour les autres services de la Direction.

Vœu N° 13 – 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité de soutenir le Sauvetage dans ses démarches auprès des communes concernées pour l'obtention de soutien financier.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'en réjouit.

Urbanisme, constructions et espace public

Vœu N° 14 – 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité de communiquer au Conseil Communal les retards identifiés ainsi qu'un plan d'action, ceci pour tout projet lié à des subventions limitées dans le temps.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu pour les arguments suivants :

Les projets liés aux mesures PALM font l'objet d'un suivi minutieux de la part de la municipalité et des services en charge (urbanisme, infrastructures, mobilité). La planification de ces projets est un point essentiel faisant l'objet d'une attention particulière. La gestion de ces projets et leur planning peuvent être impactés par de nombreux éléments, souvent difficilement prévisibles lors du dépôt des préavis d'étude.

Il n'apparaît pas pertinent de communiquer au conseil les retards, la gestion des plannings étant une compétence municipale.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion maintient son vœu. Sachant que les retards peuvent entraîner des conséquences financières, nous estimons qu'une information préalable est un élément nécessaire à la connaissance des dossiers par le Conseil communal.

Vœu N°15 – 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité d'instaurer d'autres critères pour la hiérarchisation des projets, notamment celui de l'exploitation de leur potentiel économique, en lien avec les propriétaires fonciers.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu.

La priorisation des projets de planification de détail fait déjà l'objet d'une pesée d'intérêts multiples dans laquelle l'économie a un poids important. Cet élément a été largement pris en compte dans le Sud-est morgien, pour le secteur des Jardins et de Sablon nord.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion maintient son vœu. En effet, il lui apparaît nécessaire de trouver un équilibre qui ménage aussi les opportunités des autres secteurs concernés lesquels sont en attente depuis plusieurs années.

Vœu N° 16 – 2023 : Que la Municipalité considère l'opportunité d'être conseillée dans la gestion des parties prenantes (pas uniquement sur le plan technique).

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu pour les arguments suivants :

La gestion des « parties prenantes » a toujours été un point d'attention important pris en compte par la Direction de l'urbanisme lors du processus de planification. Néanmoins, la Municipalité s'étonne que la Commission de gestion propose d'un côté à la Direction d'être conseillée sur la « gestion des parties prenantes » tout en étant surprise, d'un autre côté, du coût important en matière de communication et de

participation lors de la mise à l'enquête du PACom. Au surplus, si la Municipalité estime qu'un mandat extérieur est nécessaire afin de l'accompagner dans la gestion des parties prenantes pour un dossier particulier, ce besoin sera étudié.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion maintient son vœu. Au vu de la complexité des projets de planification, la Commission se réjouit de prendre note que « ce besoin sera étudié », ce que demande expressément le vœu.

Vœu N° 17 – 2023 : Que la Municipalité étudie le renforcement de la coordination entre les Directions dans le cadre des projets de nouvelles constructions en prenant en compte les réalités liées à l'entretien et aux futurs usages.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu pour les arguments suivants :

La coordination entre Directions est une priorité de la Municipalité, particulièrement lors des projets complexes et importants. Le Direction de l'urbanisme travaille depuis plusieurs années à améliorer encore la prise en compte des besoins des autres directions, en particulier auprès de la Direction des bâtiments, de la Direction Infrastructures et environnement urbain, le service Informatique ainsi que la Direction de l'enfance pour les projets scolaires.

Enfin, dans le cadre de la gestion de projet, le document intitulé « Définition de projet » rassemble tous les éléments nécessaires à une compréhension commune du projet. En effet, il précise les objectifs, les livrables, les ressources nécessaires à la réalisation du projet ainsi que la liste des parties prenantes.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion maintient son vœu. Si elle salue les améliorations mises en place « depuis plusieurs années », les constats détaillés dans le rapport de sous-commission « Bâtiments, sport et domaines » sont explicites.

Bâtiments, sport et domaines

Vœu N° 18 – 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité d'impliquer les services d'entretien des bâtiments lors de la validation des projets de construction.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu.

Depuis le début de la législature 2021-2026, la Direction Bâtiments, sports et domaines est systématiquement associée aux commissions de construction. Cette directive permet d'impliquer dès la conception les prérogatives du service en charge de l'entretien du bâtiment.

Détermination de la Commission de gestion

Les visites et les constats qui en découlent ne font que nous conforter sur la nécessité de ce vœu. De plus, la réponse apportée par la municipalité tend à démontrer que des actions allant dans le sens de ce vœu sont en cours. La commission de gestion, dès lors, maintient son vœu.

Infrastructures et environnement urbain

Vœu N° 19 – 2023 : Que la Municipalité considère la collecte de l'eau de pluie à titre égal avec celle du pompage de l'eau du lac, et ce afin de multiplier les alternatives à l'utilisation de l'eau potable, notamment dans les hauts de la ville.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

La réponse au postulat des Verts-es intitulé « Pour une ville résiliente en cas de sécheresse et pénuries d'eau. Comment capter et stocker l'eau de pluie ? » sera notamment considérée comme une réponse à ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'en réjouit.

Vœu N° 20 – 2023 : Que la Municipalité envisage de réutiliser le matériel de sa campagne de sensibilisation aux économies d'eau potable pour toucher son personnel.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte de vœu.

Des campagnes de sensibilisation aux économies d'eau potable, destinées au personnel communal et inspirées de celles menées auprès de la population, sont régulièrement mises sur pied.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'en réjouit.

Vœu N° 21 – 2023 : Que la Municipalité considère, dans la poursuite de l'entretien et du développement de l'éclairage public, la mise en place de trames noires destinées à préserver la biodiversité nocturne, notamment la création de synergies entre espaces verts et zones d'obscurité.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Selon les horaires et afin de réaliser des économies d'énergie et de diminuer la pollution lumineuse et aussi préserver la biodiversité, l'éclairage est par défaut abaissé ou éteint sur certaines zones urbaines, dont notamment dans les quartiers Vogéaz & Prélionne.

Il est également éteint sur des zones vertes qui sont équipées de la même technologie, notamment au port du Petit-Bois ou au parc de Vertou. Ainsi l'éclairage public s'enclenche uniquement lors de la détection d'une présence humaine. Le déploiement de cette technologie sera poursuivi ces prochaines années au travers d'une stratégie communale d'optimisation de l'éclairage public.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'en réjouit.

Vœu N° 22 – 2023 : que la Municipalité considère le recours à des études territoriales sur la mobilité électrique afin d'accompagner la transition du parc véhicules.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'en réjouit.

Vœu N° 23 – 2023 : que la Municipalité envisage la création, pour les vélos, de places de stationnement et d'une signalétique à la déchetterie.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu.

Le territoire de la Ville de Morges dispose d'une trentaine d'écopoints, tous accessibles à pied ou à vélo, qui collectent les principaux déchets ménagers. Ainsi, en raison de la présence de ces points de collecte de proximité, l'usage de la déchetterie devrait être qu'exclusivement pour y apporter les gros déchets occasionnellement produits par les ménages. À noter que l'accès à la déchetterie à vélo et à vélos cargos est aisé, avec des possibilités de stationnement à proximité des bennes et autres commodités.

Détermination de la Commission de gestion

Utiliser un mode de mobilité douce comme le vélo et être responsable de sa production personnelle de déchets répond à la même visée générale de réduire notre impact sur l'environnement. Dès lors, il existe un réel potentiel de synergie entre ces deux démarches. Il est certes aisé d'accéder à la déchetterie à vélo pour amener ses déchets spéciaux, mais la gestion actuelle de l'espace positionne toujours les vélos à la marge. Une mesure simple avec l'installation d'une place de stationnement aurait le mérite de donner un signal positif et symboliquement fort en adéquation avec l'évolution de la mobilité dans nos sociétés. Cependant, la Commission de gestion ne s'oppose pas au refus de la Municipalité.

Vœu N° 24 – 2023 : que la Municipalité envisage de développer une stratégie et un plan d'actions de gestion des déchets.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu.

Le projet « Morges, zéro déchet » initié par la Municipalité, vise au travers de la sensibilisation, notamment une diminution de la quantité de déchet de 10 % d'ici 2026. La législation fédérale, cantonale et communale établit un cadre précis pour la gestion des déchets. De plus, la directive communale relative au tri et à la collecte des déchets urbains définit les modalités pratiques de cette gestion. Ainsi la Municipalité considère que l'élaboration d'un plan ou une stratégie pour la gestion des déchets seraient redondants avec ces éléments. En outre la réponse au postulat des Verts-es intitulé « Pour une réduction des déchets plutôt qu'une augmentation de la taxe » répond à ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion ne s'oppose pas au refus de la Municipalité.

Vœu N° 25 – 2023 : que la Municipalité envisage, lors de futurs travaux de désimperméabilisation des sols ou d'abattage d'arbre, le déploiement systématique de panneaux explicatifs.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu.

La Municipalité communique via d'autres canaux permettant de répondre aux exigences d'informations et de sensibiliser la population aux travaux.

Détermination de la Commission de gestion

Alors que la désimperméabilisation des sols, l'abattage d'arbres, un entretien différencié - pour ne citer que ces démarches - interpellent régulièrement la population, une communication renforcée à l'aide d'une mesure modeste comme l'utilisation de panneaux explicatifs réutilisables permettrait d'éveiller l'intérêt de l'utilisateur pour l'espace public qui l'entoure (notamment à l'ère du tout numérique) et de mieux comprendre les démarches des services communaux. C'est pour cette raison que la Commission de gestion souhaite maintenir son vœu.

Vœu N° 26 – 2023 : que la Municipalité envisage pour la production horticole communale de donner la primauté aux critères « local », « durable » et leur écobilan.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Depuis plusieurs années, des réflexions sont engagées afin de déployer une production et un fleurissement plus durables, ayant un impact environnemental minimal. Ceci notamment en favorisant la production locale et en mettant en place des massifs de plantes vivaces, moins gourmands en entretien et en arrosage.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'en réjouit.

Vœu N° 27 – 2023 : Que la Municipalité envisage la possibilité de prioriser la mise en place de fosses continues et ouvertes lors de travaux d'entretien ou d'arborisation.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Cet aspect peut être optimisé et systématiquement pris en compte lors de ce type d'intervention. En intégrant cette approche nous pouvons notamment améliorer l'efficacité du déploiement de la stratégie communale d'arborisation.

Détermination de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'en réjouit.

PROPOSITION DE CLASSEMENT DES VŒUX

Vœux dont le classement est proposé par la Municipalité

La Commission de gestion est favorable au classement des dix-huit vœux suivants :

– Administration, mobilité et ressources humaines	N°	14 – 2018
	N°	01 – 2021
	N°	02 – 2022
	N°	20 – 2022
– Finances, économie, informatique et population	-	
– Enfance, culture et durabilité	N°	09 – 2018
	N°	04 – 2020
– Bâtiments, sport et domaines	N°	23 – 2010
	N°	10 – 2016
	N°	19 – 2021
	N°	14 – 2022
	N°	15 – 2022
– Infrastructures et gestion urbaine	N°	07 – 2019
	N°	09 – 2019
	N°	01 – 2020
– Cohésion sociale, logement et sécurité	N°	06 – 2022
– Urbanisme, constructions et espace public	N°	13 – 2019
	N°	17 – 2021
	N°	17 – 2022

La Commission de gestion s'oppose au classement des huit vœux suivants :

– Administration, mobilité et ressources humaines	N°	03 – 2021
	N°	18 – 2022
	N°	19 – 2022
– Enfance, culture et durabilité	-	
– Finances, économie, informatique et population	-	
– Bâtiments, sports et domaines	N°	04 – 2018
– Infrastructures et gestion urbaine	N°	03 – 2020
	N°	12 – 2022
– Cohésion sociale, logement et sécurité	-	
– Urbanisme, constructions et espace public	N°	16 – 2022
	N°	15 – 2021

Vœux dont le classement n'est pas proposé par la Municipalité

La commission de gestion propose le classement d'aucun vœu

– Administration, mobilité et ressources humaines	-
– Enfance, culture et durabilité	-
– Bâtiments, sport et domaines	-
– Infrastructures et gestion urbaine	-
– Cohésion sociale, logement et sécurité	-
– Urbanisme, constructions et espace public	-

Réponse aux propositions de classements de motion

03.04.19 – Motion Alice de Benoit et consorts	La commission refuse de classer cette motion
06.02.13 – Postulat Pascal Gemperli	La commission refuse de classer ce postulat
07.10.15 - Postulat Xavier Durussel	La commission accepte de classer ce postulat
05.06.22 - Postulat du groupe des Vert·e·s	La commission refuse de classer ce postulat

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 mai 2024.

au nom de la Municipalité
la syndique

le secrétaire

Mélanie Wyss

Giancarlo Stella

Adopté par la Commission de gestion dans sa séance du 22 mai 2024.

Pour la Commission de gestion
Le président

Marc-Emmanuel Crippa

Envoyé au Conseil communal le 7 juin 2024.